

La **CGT** Pénitentiaire

263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

COMMUNIQUÉ



COM INFO Modification des montants des jours indemnisés dans le CET

La CGT Pénitentiaire vous informe que par arrêté du 24 novembre 2023 les montants des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps seront les suivant à compter du 1^{er} janvier 2024 :

_ Catégorie C : 83€ brut soit 75.08€ net

_ Catégorie B : 100€ brut soit 90.46€ net

_ Catégorie A : 150€ brut soit 135.69€ net

Les modalités d'ouverture et d'alimentation d'un CET restent identiques.

L'utilisation et options des jours présents dans votre Compte Epargne Temps restent les mêmes.